SOIRÉE D'INFORMATION



Le dispositif incitatif pour la reprise des activités sportives.

MARDI 6 JUILLET 2021 MAISON RÉGIONALE DES SPORTS (Tomblaine)





Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement

OUVERTURE







Égalité Fraternité Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports EMMANUEL THIRY

Délégué Régional à la DRAJES

JEAN-MARC HAAS BECKER



Président du CROS Grand Est





Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



SOMMAIRE

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, DE QUOI S'AGIT-IL?

Qu'est-ce-que c'est?

Pour qui?

Comment ça marche?

Quand?

Complémentarité des dispositifs ?

LE PASS'SPORT, POUR LES FAMILLES

LE PASS'SPORT, POUR LES ASSOCIATIONS

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, DE QUOI S'AGIT-IL?

Le Pass'Sport est une nouvelle aide de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, C'EST POUR QUI?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus

au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE EN 2021 (ARS)
- ALLOCATION AUX
 ADULTES HANDICAPÉS
 (AAH) ENTRE 16 ET 18
 ANS

 ALLOCATION D'ÉDUCATION POUR ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

Au total, 5,6 millions de jeunes et 3,3 millions de familles sont concernées.

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, COMMENT CA MARCHE?

D'ici à fin août 3,3 millions de familles recevront un courrier du Ministère chargé des Sports, leur annonçant que leur enfant est éligible, et bénéficieront d'une réduction de 50€ pour la prise d'une licence ou adhésion annuelle dans une :

- Association affiliée à une fédération sportive
- Association agréée œuvrant dans un Quartier Politique de la Ville et/ou sur un territoire labélisé "Cités éducatives"

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, QUAND?

LE DISPOSITIF EST OUVERT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2021



Passé le délai de rigueur (31/10/2021), les demandes ne seront plus recevables!

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, COMPLÉMENTARITÉ DES DISPOSITIFS ?

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

IL NE S'Y SUBSTITUE PAS!



LE PASS'SPORT, POUR LES FAMILLES



Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



GRAND EST

FONCTIONNEMENT

pour les familles

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix, engagée dans le dispositif PASS'SPORT, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.



LE PASS'SPORT, POUR LES ASSOCIATIONS



Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



GRAND EST

1ÈRE ÉTAPE DEVENIR ASSOCIATION VOLONTAIRE

L'association est affiliée à une fédération sportive agréée et/ou elle est implantée dans un QPV ou sur un territoire labélisé "cités éducatives" alors :

ELLE DOIT S'INSCRIRE EN LIGNE POUR ÊTRE RÉFÉRENCÉE :

https://lecompteasso.associations.gouv.fr



=> démarche simplifiée



2ÈME ÉTAPE RÔLES DE L'ASSOCIATION

- Elle accueille et renseigne les bénéficiaires.
- Elle déduit du coût de l'adhésion et/ou de la licence la valeur du Pass'Sport, soit 50€ et ne fait payer à la famille que le reste à charge.
- 3 Elle s'engage à ne pas augmenter ses tarifs.



3ÈME ÉTAPECOMMENT SE FAIRE REMBOURSER LE PASS'SPORT?

- L'association demandera le remboursement du Pass'Sport via le Compte Asso pour tous les jeunes éligibles au Pass 'Sport, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.
- Elle fournira les pièces justificatives nécessaires (courrier du bénéficiaire,...) sur le Compte Asso.
- Une notice explicative sera communiquée aux associations prochainement.
- Remboursement aux tiers payeurs prévu jusqu'au 30 novembre



QUELS SONT LES RÔLES DES LIGUES ET COMITÉS RÉGIONAUX ?



Participer à l'information des familles.



Accompagner les associations volontaires à rejoindre le dispositif.



Promouvoir le dispositif via les outils de communication fournis par le ministère.



Pour les structures identifiées Tiers Payeur

• le Tiers Payeur rembourse directement aux clubs, les crédits alloués par la DRAJES.



Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



CONTACTS

https://sports.gouv.fr/pass-sport

=> possibilité de télécharger le kit de communication du dispositif PASS'SPORT







Avez-vous des questions?



Merci pour votre attention!



Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports





